



1188 Gimel, le 19 octobre 2011

**MUNICIPALITE  
DE  
GIMEL**

### **PREAVIS MUNICIPAL No 8-2011**

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 31 octobre 2011

#### **Objet : Plafond d'endettement et cautionnement**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente son plan des dépenses d'investissements 2012 - 2016 qui s'élève à Fr. 6'630'000.-. Le plafond d'endettement voté le 8 décembre 2006 se montait à Fr. 14'034'600.-. Le plafond d'endettement souhaité pour la nouvelle législature, après amortissements hypothécaires sur 5 ans, s'élève à Fr. 15'955'000.-

Un plafond de cautionnement de Fr. 1'726'000.- est également proposé par la Municipalité.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

- Vu le préavis No 8-2011,
- Ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,

1. D'adopter les plafonds d'endettement et de cautionnement tels que présentés.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 18 octobre 2011.

**Au nom de la Municipalité :**

Sylvie Judas  
Syndique

Marlène Pasche  
Secrétaire municipale